

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
22	29	26

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 juin 2011**

N° 2011/06/28/09

Date de la convocation
20/06/2011

Date d'affichage
20/06/2011

OBJET DE LA DELIBERATION

**FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT ET REMUNERATION DU PERSONNEL D'ANIMATION
NON TITULAIRE**

Le 28 juin 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire,

Mmes DETERM Dominique, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie,

MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, FENAT Denis, PIERRON Jacques, adjoints.

Mmes DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GABREL Corinne, GERARDIN Agnès, LEFORT Claudine, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.

MM. BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CHOULARD Jean-Michel, JOSEPH Denis, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude, SARTELET Alain, SMITH William.

Excusés :

M. LHENRY Hervé qui donne pouvoir à Mme LE LAY Chantal

Mme MILLOT Bernadette qui donne pouvoir à Mme THILLY Monique

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne

Mme ROLLET Marie-France qui donne pouvoir à M. FENAT Denis

Absents :

M. ANTUNES José

M. CARRASCO Guy

Mme CORREIA Véronique

Secrétaire de séance : M. SARTELET Alain

**9/ FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES
D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
ET REMUNERATION DU PERSONNEL D'ANIMATION NON TITULAIRE**

Les activités de l'été 2011, dont les tarifs ont été fixés lors d'une précédente séance, fonctionneront au cours de l'été 2011 selon les modalités suivantes :

- accueil de loisirs sans hébergement maternel : juillet et août
- accueil de loisirs sans hébergement primaire : juillet et août
- animations sportives et culturelles 12-16 ans : demi-journées juillet et août

Accueils de Loisirs Sans Hébergement

1°) Fonctionnement

L'accueil sera assuré de 7 h 30 à 18 h 00 avec possibilité de repas.

Les repas seront servis dans le restaurant scolaire rue de la Noue d'Argensols.

Un directeur diplômé BAFD, un adjoint et des animateurs agréés par Jeunesse et Sports assureront l'encadrement.

a) Accueil maternel

Pour enfants dès leur inscription dans un établissement scolaire.

Lieu : Centre de loisirs rue de la Noue d'Argensols.

Dates : du lundi 04 juillet au vendredi 02 septembre 2011 inclus.

b) Accueil primaire

Pour enfants scolarisés de 6 à 16 ans en école primaire et en collège.

Lieu : Centre de loisirs rue de la Noue d'Argensols.

Dates : du lundi 04 juillet au vendredi 02 septembre 2011 inclus.

2°) Création d'emplois : effectifs et rémunération

Le personnel d'animation sera rémunéré selon la grille indiciaire de la filière animation de la fonction publique territoriale en application du décret 97-701 du 31 mai 1997 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents d'animation et des animateurs territoriaux.

a) Effectifs

✓ Juillet

Une direction unique pour l'accueil maternel et l'accueil primaire + 1 adjoint + 11 animateurs.

Les autres postes sont pourvus par des ATSEM.

✓ **Août**

Une direction unique pour les deux accueils + 7 animateurs, + 1 adjoint si l'effectif le nécessite.

Afin de respecter la réglementation concernant l'encadrement des sorties spécifiques (baignades, vélos, etc...), des animateurs supplémentaires pourront être recrutés ponctuellement.

b) Rémunération

Les rémunérations comprennent les congés payés, les jours fériés, et se calculent au prorata des jours travaillés, sur la base de 26/30^{ème} pour 20 jours. Les indices présentés sont susceptibles de modification en fonction de l'évolution éventuelle du SMIC.

Animateur stagiaire BAFA

Echelle 3. 1^{er} échelon. IB : 297. INM : 295 soit un traitement brut de 1365.93 € au 1^{er} juillet 2011.

Animateur diplômé BAFA

Echelle 3. 5^{ème} échelon. IB : 310. INM : 300 soit un traitement brut de 1 389.08 € au 1^{er} juillet 2011.

Directeur adjoint diplômé BAFA

Echelle 4. 5^{ème} échelon. IB : 323. INM : 308 soit un traitement brut de 1 426.13 € au 1^{er} juillet 2011.

Directeur diplômé BAFD ou directeur adjoint BAFD

Echelle 4. 7^{ème} échelon. IB : 347. INM : 325 soit un traitement brut de 1 504.84 € au 1^{er} juillet 2011.

ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

1°) Fonctionnement

Age : jeunes de 12 à 16 ans avec possibilité d'accueillir les moins de 12 ans en fonction des places disponibles.

Dates et heures : du lundi 04 juillet au vendredi 02 septembre 2011 inclus, de 13h30 à 17h00.

Activités sportives proposées : football, pétanque, tennis de table, piscine, badminton, roller, base-ball, volley, bowling, laserquest, aviron, catamaran, etc.

Activités culturelles : dessin, peinture, cuisine, informatique, échecs, jeux divers, théâtre, danse, spectacle, cirque et percussion.

La mise en place de ces activités nécessite un nombre d'inscrits suffisant.

2°) Encadrement

Il sera assuré par le directeur de l'accueil de loisirs, son adjoint et par des animateurs agréés par Jeunesse et Sports, en conformité avec la législation en cours.

Rémunération.

Sur la base des indices identiques à celle fixée pour le personnel des accueils de loisirs, sur la base de 3h30 par jour, sur 20 jours.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
OUI l'exposé qui précède**

PREND connaissance des modalités d'organisation et de fonctionnement des ALSH et des animations sportives et culturelles.

DECIDE le recrutement des personnels d'animations non titulaires nécessaires au fonctionnement des ALSH et des animations sportives et culturelles.

FIXE le niveau de rémunération des personnels d'animations non titulaires selon les modalités décrites ci-dessus.

Adopté à la majorité avec 25 voix pour et une voix contre.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 1^{er} juillet 2011

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX